



## BULLETIN D'INSCRIPTION A.A.S FRESNES Natation SAISON 2021 - 2022

Responsable Loisir: Dory  
Mail : aasfresnes.loisir@gmail.com

**Aquagym petit bain : 45 mn**

Lundi : 20h00-20h45 -  Mardi : 21h00-21h45 -  Mercredi : 21h00-21h45 -  Jeudi : 21h00-21h45  
Cocher la(es) séance(s) choisie(s) (possibilité 2 séances)

**Tarifs pour 1 séance : Fresnois : 210 € (3 chèques de 70 €) - Extérieurs : 240 € (3 chèques de 80 €)**

**Tarifs pour 2 séances : Fresnois : 330 € (3 chèques de 110 €) - Extérieurs : 360 € (3 chèques de 120 €)**

NOM:..... Prénom : .....

Date de naissance (obligatoire) .....

Adresse : .....

Code Postal :..... Ville : .....

Téléphone : .....

Mail (écrire en majuscules): .....

### **Dossier d'inscription :**

- Un certificat médical **obligatoire**
- Une enveloppe timbrée pour expédition du badge
- la cotisation annuelle en **3 chèques** à l'ordre de l'A.A.S FRESNES Natation.

Pour toute demande de facture ou attestation CE, merci de fournir **une enveloppe timbrée supplémentaire**

**Nouveaux adhérents : Fournir en complément du dossier d'inscription :**

- 1 photo
- 1 caution de 5€ en espèces pour le badge

Dossiers à déposer dans la boîte aux lettres Aasfresnes Natation à l'extérieur de la piscine

Ou dans la boîte aux lettres MME LAMMERS DORY 4 AV LAVOISIER 92160-ANTONY

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

Les cours ont lieu toute l'année sauf vacances scolaires zone C.

### **Autorisation de publication, protection du droit à l'image**

J'autorise/n'autorise pas (1) l'AASFRESNES Natation à me photographier ou me filmer ceci à des fins d'exposition, presse écrite et/ou télévisée, brochures papier et publication internet sur le site :

<http://www.aasfresnes-natation.fr>

(1) Rayer la mention inutile

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur sur le site  
Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé**

A :..... le ..... Signature :

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification qui le concerne. »

Cadre réservé à l'administration :

Fiche d'inscription  - Certificat médical  - Photo  - Enveloppes  - Règlement